



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
DU COLLÈGE DE MAISONNEUVE (SOGÉÉCOM)**

3800 rue Sherbrooke E
Montréal (Québec) H1X2A2 Canada

Adresse courriel : permanence@sogecom.org

Aux membres du comité exécutif

Objet : Mise en demeure

Lors de la soirée « Portes ouvertes 2023-2024 » qui s'est déroulée au Collège le 31 janvier dernier, des représentant(e)s de la SOGÉÉCOM ont affiché et distribué des tracts intitulés « le vrai visage de l'Administration » aux futurs étudiant(e)s et parents qui étaient présents pour découvrir le Collège.

À l'occasion de la Soirée portes ouvertes, 400 personnes dévouées (enseignant(e)s, étudiant(e)s et membres du personnel) étaient à pied d'œuvre pour faire de cet événement une occasion unique pour faire connaître le Collège de Maisonneuve.

L'invitation qui leur était alors transmise indiquait ce qui suit :

« Il s'agit d'occasions idéales pour découvrir l'ambiance chaleureuse qui règne au Collège de Maisonneuve et assister à des conférences, séances d'information et des ateliers de découverte des programmes préuniversitaires et techniques.

Nos enseignant(e)s, étudiant(e)s et membres du personnel administratif seront présents pour t'accueillir et répondre à tes questions sur les 22 programmes et cheminement d'études de la formation régulière, ainsi que sur le cheminement en reconnaissance des acquis et des compétences. »

C'est dans ce cadre que des représentant(e)s de la SOGÉÉCOM ont intentionnellement perturbé le déroulement de la soirée, en affichant et distribuant des tracts contenant des propos diffamatoires visant à porter atteinte à l'administration du Collège et au travail quotidien des membres du personnel.

Les messages ainsi transmis contreviennent très largement à la *Directive de diffusion publique* ainsi qu'au *Règlement sur les sanctions applicables en cas d'infraction à certaines conditions de vie au Collège* et visent directement à nuire à l'image et la réputation du Collège.



Qui plus est, force est de constater que les messages transmis par la SOGÉÉCOM aux futurs étudiant(e)s et parents sont, en plus d'être préjudiciables à un tel événement qui est essentiel à la pérennité du Collège et aux membres qui le compose, totalement extraits de leur contexte. Ces messages visent à pervertir les actions du Collège qui vise à soutenir la réussite de tous les étudiant(e)s et à créer un milieu d'études et de vie toujours plus stimulant.

Considérant que la SOGÉÉCOM a délibérément nuit au Collège et aux membres du personnel par des propos qui affectent directement l'image et la réputation du Collège, et ce, en contravention à la directive, au règlement et à la législation en vigueur;

Considérant, également, que les messages transmis sont inadéquats dans le contexte et qu'ils visent à nuire à l'organisation et aux membres qui la compose;

Considérant les conséquences et préjudices que pourrait causer la distribution de ces tracts en regard de leur contenu et du cadre particulier où ils ont été distribués;

La SOGÉÉCOM, par le biais des membres de son comité exécutif, est mise en demeure de :

- Retirer les tracts intitulés « Le vrai visage de l'Administration » affichés dans quelques lieux qu'il soit du Collège, y compris dans le local étudiant et sur toutes les plateformes numériques;
- Cesser de distribuer ou d'utiliser les tracts en question et déchiqueter et mettre au recyclage tout exemplaire en sa possession;
- Respecter la *Directive de diffusion publique* ainsi que le *Règlement sur les sanctions applicables en cas d'infraction à certaines conditions de vie au Collège* et l'ensemble du cadre légal applicable.

Le Collège s'attend également à ce que la SOGÉÉCOM fasse amende honorable et présente ses excuses au Collège.

Nous comptons sur votre collaboration pour que le tout soit rectifié dans un délai de quarante-huit (48) heures de la présente mise en demeure. Cette démarche est essentielle pour assurer et poursuivre la relation entre le Collège et la SOGÉÉCOM dans un esprit de collaboration réciproque.

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Karolyne Gagnon, avocate